MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE – SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX.



Avertissements® agricoles



Abonnement annuel : à l'ordre Régisseur de Recettes D.R.A.F. Nord-Pas-de-Calais 180,00 F

SERVICE REGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Cité Administrative - 59048 LILLE Cedex - Tél. (20) 52.00.25

LABORATOIRE REGIONAL D'ANALYSES PHYTOSANITAIRES
Z.A.L. - Rue Roger-Salengro - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. (21) 28.27.27

special grandes cultures

BULLETIN TECHNIQUE N° 28 DU 6 OCTOBRE 1988

COLZA : - Altise : premiers vols

ANTILIMACES : DANGER - POISON

CEREALES : Desherbage en prélevée

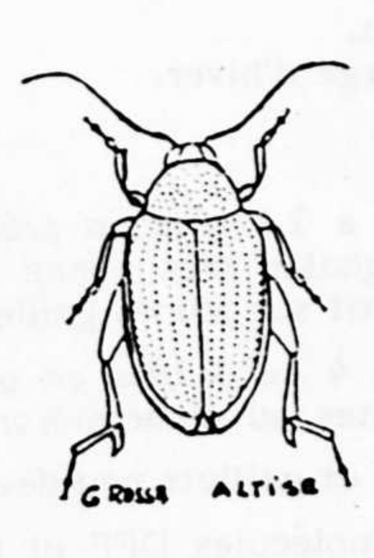
COLZA

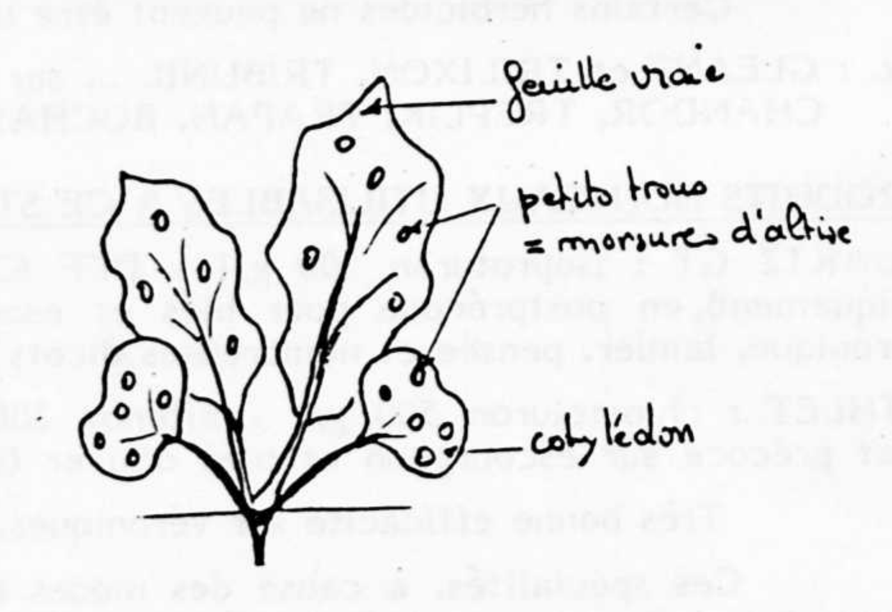
ALTISES

Premières captures d'insectes en bordure maritime (surtout Montreuil).

Comment les reconnaître dans vos pièges ? et vos parcelles ?

Ce sont de petits coléoptères noir-bleu brillants d'une taille de 3,5 à 4,5 mm. Sur les feuilles de colza, ils percent des petits trous dans le feuillage. Ces insectes sont très mobiles et se déplacent par bonds à la manière des puces.





ISSN 0758-7988 CPPAP n° 1865 AD Imprimerie de la Station Nord-Pas-de-Calais Picardie

P 165

LIMACES

**RAPPEL DES PRECAUTIONS A PRENDRE
LORS DE L'UTILISATION DES GRANULES ANTILIMACES
EN GRANDE CULTURE**

(Extrait d'une note technique ONC - SPV - ACTA)

LES GRANULES ANTILIMACES A BASE DE METALDEHYDE ET DE MERCAPTODIMETHUR SONT POTENTIELLEMENT DANGEREUX POUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET SAUVAGES.

Pour éviter les accidents :

- Les produits sont mis en réserve hors d'atteinte des enfants et des animaux.

- Les boites et les sacs ne sont pas délaissés, dans une cour par exemple, où ils pourraient être découverts par les animaux et dévorés. Les chats, les chiens, les moutons, même les vaches et les chevaux peuvent en mourir.

- Quand les granulés sont épandus à la surface du sol, méthode la plus habituelle, ils sont appliqués à la dose/hectare suffisante pour être efficaces, ce qui ne représente pas plus d'une trentaine de granulés dispersés par mètre carré. Les granulés étant ainsi éparpillés, les limaces les rencontrent à coup sûr d'autant qu'il s'agit d'appâts, et les animaux sauvages, lièvres, perdrix, faisans ...., ne peuvent en prélever une quantité suffisante pour être gravement intoxiqués.

LES GRANULES NE SONT DONC JAMAIS DISPOSES EN TAS OU EN LIGNE, car en ce cas l'efficacité antilimace est diminuée et la faune sauvage peut les consommer en grande quantité.

- On ne traite pas pour rien lorsque les applications sont faites après s'être assuré, en période humide, qu'il y a des limaces dans les champs. En disposant des pièges (cartons ondulés avec quelques granulés dessous) en plusieurs points de la parcelle, il est facile de surveiller aux matins, si les limaces s'y sont réfugiées : PAS DE LIMACES, PAS DE TRAITEMENTS.

Généralement en période sèche, il n'y a pas de dégâts de limaces mais les granulés restent sur le sol, sans se désagréger sous l'effet de l'humidité, et sont ainsi plus longtemps consommables par les animaux sauvages.

CEREALES

DESHERBAGE EN PRELEVEE :

Cette technique n'est à conseiller que pour les semis très précoces dans les parcelles très infestées en mauvaises herbes (vulpins en particulier).

Certains herbicides ne peuvent être utilisés qu'en post-semis prélevée.

Ex. : GLEANT et TRILIXON, TRIBUNIL ... sur blés uniquement.
CHANDOR, TREPLIK, TRAPAN, BOCHAMP sur blé ou orge d'hiver.

PRODUITS NOUVEAUX UTILISABLES A CE STADE :

QUARTZ GT : isoproturon 500 g/l + DFF 62,5 g/l s'utilise à 2,5 l/ha en prélevée (sur blés uniquement), en postprécoce pour blés et escourgeons. A signaler très bonne efficacité sur véronique, lamier, pensée et nombreuses dicotylédones, très actif sur jeunes gaillets.

ATHLET : chlortoluron 500 g/l + bifenox 200 g/l s'utilise à 4 ou 5 l/ha en prélevée ou en post précoce sur escourgeon et blés d'hiver (variétés tolérantes au chlortoluron uniquement).

Très bonne efficacité sur véroniques, lamier, pensée et gaillets peu développés.

Ces spécialités, à cause des modes d'action des 2 molécules DFF et bifenox seront mieux valorisées en post précoce (à partir du stade 2-3 feuilles), utilisation que nous conseillons.

ENQUETE JAUNISSE DE LA BETTERAVE

A Retourner avant le 17 octobre 1988 (sauf pour les parcelles faisant partie des pôles d'études S.P.V.)

au Service Régional de la Protection des Végétaux B.P. 47 62750 LOOS-EN-GOHELLE

Le problème est trop grave pour que vous n'apportiez pas votre contribution

AGRICULTEUR : - **Nom :** . . . . - **Adresse :** . . . . - **Tél. :** . . . .

	Traitement sol Produit et dose	Date de semis	1er insecticide Produit Dose Date	2ème insecticide Produit Dose Date	3ème insecticide Produit Dose Date	4ème insecticide Produit Dose Date	% de Jaunisse le 7 octobre
Parcelle 1							
Parcelle 2							
Parcelle 3							
Parcelle 4							

P166